



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	10.08.2023
Titre du projet du marché	Direction générale du projet pour la réfection totale du bâtiment de chimie PER10 de l'Université de Fribourg
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres fonctionnel
ID du projet	262277
N° de la publication SIMAP	1353651
Date de publication SIMAP	25.07.2023
Adjudicateur	État de Fribourg – DIME
Organisateur	Service des bâtiments, à l'attention de Sébastien Sterchi, Route des Daillettes 6, 1701 Fribourg, Suisse, Téléphone : +41263053799, E-mail: sbat@fr.ch, URL https://www.fr.ch/dime/sbat
Inscription	Aucune.
Visite	Espaces extérieurs librement accessibles. Visite facultative mais fortement recommandée des espaces intérieurs : 21/08/2023 10h00, Chemin du Musée 9, 1700 Fribourg.
Questions	08/09/2023 sur forum simap.ch.
Rendu documents	25/10/2023 avant 16h00, le tampon postal ne faisant pas foi.
Rendu maquette	Pas de maquette à rendre.
Type de procédure	Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
Genre de prestations / type de mandats	Equipe pluridisciplinaire de direction générale de projet, comprenant : <ul style="list-style-type: none"> • Direction générale de projet • Spécialiste de gestion de la qualité • BIM Management
Description détaillée des prestations / du projet	Le mandat porte sur les phases 31 à 53 selon SIA 102 & 112. Prestations de la direction générale du projet selon art. 3.4 SIA 102 ainsi que quelques prestations à convenir spécifiquement selon art. 4 SIA 102. Prestations de gestion de la qualité spécifique du projet (GQP) détaillées dans le cahier des charges. Prestation de la gestion du BIM détaillées dans le cahier des charges.
Communauté de mandataires	Admise.
Sous-traitance	Admise.
Mandataires préimpliqués	Les bureaux préimpliqués (yc organisateur) sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	Président : <ul style="list-style-type: none"> • Sébastien Sterchi, Architecte chef de projet, Service des Bâtiments, Etat de Fribourg Membre lié au mandant : <ul style="list-style-type: none"> • Jonas Brülhart, Responsable infrastructures, Université de Fribourg Membres indépendants du mandant : <ul style="list-style-type: none"> • Yves Meschenmoser, Foxym Sàrl, Vevey • Maximilien Clément, Generation Energy Sàrl, Middel Membres suppléants : <ul style="list-style-type: none"> • Alex Kaczorowski, Architecte chef de projet, Université de Fribourg • Ali Okur, Responsable de la gestion énergétique des bâtiments, Service des Bâtiments, Etat de Fribourg
Conditions de participation	Cette mise en concurrence est ouverte aux architectes ou ingénieurs établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'Accord GATT/OMC sur les marchés publics, pour autant qu'ils répondent à l'une des

conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme technique soit par l'une des Ecoles Polytechniques Fédérales suisses (EPF), soit par l'Institut d'Architecture de l'Université de Genève (EAUG ou IAUG) ou par l'Accademia di Architettura di Mendrisio, soit par l'une des Hautes Ecoles Spécialisées suisses (HES ou ETS) ou d'un diplôme jugé équivalent;
- être inscrit au Registre suisse des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG), au niveau A ou B (le niveau C étant exclu).

Autres conditions : Capacité économique, engagement sur l'honneur, etc.

Critères d'aptitude

1. Conditions de participation intégralement remplies.
2. Références suffisantes (deux références dont une de ≥ 30 MCHF et l'autre de ≥ 10 MCHF. En cas de consortium, la société partenaire doit présenter une référence de ≥ 30 MCHF). L'aptitude est confirmée par l'obtention d'une note minimale de 3.0.

Critères d'adjudication / de sélection

1. Prix – pondération 30%
 - Montant de l'offre financière – 30%
2. Organisation de base et références des membres de l'équipe pluridisciplinaire du concurrent – pondération 20%
 - Organisation qualité du concurrent – 2%
 - Contribution au développement durable – 3%
 - Références de la société principale de l'équipe – 15%
3. Organisation pour l'exécution du marché – pondération 25%
 - Répartition des tâches et responsabilités – 10%
 - Qualifications et références des personnes-clés – 15%
4. Qualité technique de l'offre – pondération 25%
 - Compréhension du cahier des charges – 5%
 - Méthodologie responsable direction générale – 10%
 - Méthodologie responsable gestion qualité – 5%
 - Méthodologie responsable gestion sécurité – 5%

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.

La notation du prix s'effectue selon la méthode linéaire T200 de l'Annexe T2 du Guide Romand sur les marchés publics.

Indemnités / prix :

Aucune indemnité.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation au marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA 144(2022) et à l'art. 14 AIMP(2019).
- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA 144(2022).
- Les délais sont corrects.
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144(2022).
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont mentionnées et sont correctes.

Manques de l'appel d'offres

Aucun.

Observations de l'OMPr

- L'OMPr se réjouit que le dossier se réfère au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144 et qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr se réjouit également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, soit utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

